

Cette politique s'affirma dans la question des élections pour le Parlement allemand. La géographie, l'histoire, l'ethnographie prédestinaient la Bohême à être le théâtre de la lutte entre les deux principes qui se disputaient la domination de l'Autriche, principe centralisateur et allemand et principe de l'égalité des peuples autrichiens. Depuis 1815, elle faisait partie de la Confédération germanique, et la Commission des Cinquante de Francfort était dans la lettre du droit public en invitant Palacký à venir siéger avec elle, ou à désigner à sa place un autre patriote. Mais Palacký était dans la logique des idées révolutionnaires et du droit nouveau des peuples en déclinant cette invitation. Dans sa célèbre réponse aux Cinquante ¹, il expose et développe le programme des Tchèques. « Si l'empire d'Autriche n'existait pas depuis longtemps, il faudrait dans l'intérêt de l'Europe, dans l'intérêt de l'humanité même, se hâter de le créer. » L'Autriche est nécessaire, car elle seule peut empêcher la monarchie universelle russe. Un seul principe peut assurer son existence : celui des droits égaux et du respect égal de toutes les nationalités et confessions réunies sous son sceptre. Il faut qu'elle soit une union de peuples, une fédération ; l'Allemagne veut être un peuple. Il faut donc renoncer à la Confédération qui a existé jusqu'ici, la remplacer par une alliance offensive et défensive perpétuelle, complétée au besoin par une union douanière. L'Autriche et l'Allemagne se constitueront, avec le même droit, indépendantes, et à côté l'une de l'autre. Les événements, depuis, ont justifié ce programme ; mais le gouvernement autrichien, à ce moment, pensait autrement. Son dogme était toujours que l'hégémonie politique en Allemagne était pour l'Autriche un droit et un intérêt de premier ordre. Il importait donc à ses desseins que l'Autriche fût représentée au Parlement de Francfort, pour ne pas perdre le contact avec l'Allemagne ; plus les députés autrichiens seraient nombreux, mieux ils pourraient combattre les manœuvres et les ambitions de la Prusse. Aussi le ministère prescrivit-il de procéder aux élections pour Francfort (milieu d'avril). Le comité national protesta. Le ministère répondit qu'il était obligé par les décisions de la Diète de Francfort, et que, d'ailleurs, nul n'était contraint de voter, bien que la présence des députés bohêmes dût mieux servir les intérêts du pays que leur absence ². En même temps il déclarait officiellement que l'Autriche ne se considérait pas comme liée par

1. *Gedenklätter*, 148-55.

2. Černý, *Boj za právo*, 145.